



Institut Africain des Relations Internationales et Stratégiques

APPEL À COMMUNICATION

COLLOQUE INTERNATIONAL

Lieu : Paris.

THEME GENERAL :

60 ANS DES INDEPENDANCES: QUELLE AFRIQUE AUJOURD'HUI ?

Présentation :

Les célébrations des différents anniversaires des indépendances des Etats en Afrique ont toujours été des occasions de faire l'état des lieux des systèmes politiques, économiques et sociaux dans un contexte géopolitique en perpétuel mouvement. En 2020, les 60 ans de la décolonisation massive des territoires constituent pour l'Institut africain des relations internationales et stratégiques (IARIS) une belle entrée en matière dans le cadre de sa première activité scientifique.

Les grands enjeux qui sous-tendent les politiques nationales en Afrique obéissent à une forme de dialectique institutionnelle étrangère qui continue de peser dans le choix des gouvernances étatiques même si des facteurs internes sont identifiés.

Pour mener à bien cette journée de réflexion autour des 60tenaires des indépendances, les chercheurs, doctorants et experts de tous domaines sont invités à proposer leurs analyses autour des ateliers et thèmes suivants :

Thème 1 : L'expression de la violence au prisme des alternances politiques.

Selon Philippe Braud, l'efficacité de l'action et la légitimité des justifications en cas de violences politiques sous-tendent les comportements des politiques. De ces prétextes de la mise en œuvre de la violence découle une réaction pas toujours mesurée des victimes qui se sentent en droit de revendiquer face à un pouvoir qui ne respecterait pas ses engagements et les droits humains. Ce thème 1 vise à proposer une analyse des chantiers nouveaux sur la question de la violence en Afrique dans un contexte d'alternance politique souvent à risque. Les alternances politiques ont-elles enregistré une nette progression ou au contraire, sommes-nous dans un cercle vicieux qui mettrait encore une fois le continent au ban des accusés ?

Thème 2 : La réforme des systèmes de sécurité face au terrorisme.

Considérés comme des instruments de stabilité mais aussi d'oppression politique à la solde des régimes en place, l'armée, la police et la justice continuent d'organiser la vie des Etats en Afrique. Suite aux nombreuses crises politico-militaires à répétition, notamment dans la région du fleuve Mano, des programmes de réformes des systèmes de sécurité sont lancés, soutenus et financés par des partenaires extérieurs en vue de lutter contre les facteurs de récidives. Après environ trois décennies d'expérience, où en sommes-nous dans les réformes engagées ? Les modèles de systèmes de sécurité importés ont-ils permis une révolution des pays dans la manière de conduire leur sécurité ? La professionnalisation des polices et armées est-elle atteinte ? L'Afrique est-elle vraiment capable de construire des systèmes de sécurité viables et pérennes ? Comment l'usage politique de ces instruments étatiques nuit-il à la paix ?

Les papiers proposés pourraient s'intéresser aux organisations privées et étatiques étrangères qui influencent la gouvernance des systèmes de sécurité, la gestion interne de ces réformes avec le développement de l'usage de nouvelles méthodes technologiques dans la sécurisation et la défense des intérêts nationaux et toute autre analyse permettant de comprendre les enjeux de tels dispositifs dans un contexte de menace terroriste.

Thème 3 : La révolution (ou la révolte) des terrorisés (Mali, Burkina Faso, Niger).

Le sommet de Pau, convoqué par le président Macron et tenu le 13 janvier 2020, sonne-t-il comme une réponse ou un rappel à l'ordre suite aux différentes velléités constatées au Mali et au Burkina Faso face à une intervention militaire internationale jugée inefficace, contre-productive face aux groupes djihadistes opérant dans la zone sahélo saharienne ? Les mouvements de contestation contre la présence de l'armée française ont contribué à alimenter un sentiment antifrançais et à construire un imaginaire collectif qui s'interroge et milite en faveur d'une révolution dans la manière de conduire les accords de défense entre les pays touchés par le terrorisme et les pays occidentaux. Aujourd'hui, les pays du G5-Sahel sont confrontés à un dilemme : comment réussir la sécurisation de leur territoire tout en préservant leur souveraineté et la confiance de leur peuple dans un contexte de soutien international ? Les « terrorisés » ont-ils été suffisamment entendus ? Comment l'intervention militaire conjointe au sahel constitue-t-elle les causes de sa perte ? Ce thème tentera de cerner les enjeux des différents mouvements de contestation dans un contexte de menace terroriste très élevée.

Thème 4 : Les instruments de sécurité et de paix

Le continent s'est doté de plusieurs instruments politiques censés lui garantir une forme de stabilité durable comme une réponse aux crises à répétition. Malgré les efforts pour le respect des droits de l'homme dans la gouvernance des affaires publiques, des rapports incriminant certains dirigeants sont dressés par des ONG et organisations internationales avec pour effet rétrospectif des menaces de la justice internationale. Bien que signataires et ratificateurs de nombreux protocoles, traités et accords régionaux et internationaux, des pays semblent faire le choix d'un rétropédalage, réduisant le pouvoir de leurs propres organes institutionnels mis en place. Assistons-nous à la théorie de déclin formulée par Robert Gilpin des organes et instruments de l'Union africaine ? Comment peut-on comprendre ces revirements de position alors que la domination légale rationnelle est plutôt acceptée comme une réponse à la stabilité et au développement des sociétés démocratiques ?

Ce thème part à la croisée du droit, de la sociologie et de l'histoire pour cerner les rapports de forces au sein des organisations régionales dans la conduite des politiques communes de gestion de crises et également la place de la justice internationale dans l'équilibre des Etats africains. Les papiers pourraient traiter des mécanismes de paix des organisations africaines, des bilans des différentes cours spéciales créées pour gérer les conflits armés et des enquêtes et poursuites de la cour pénale internationale.

ATELIER 2 : Les héritages

Thème 1 : Les écoles militaires à vocation régionale.

La gestion des crises en Afrique n'a pas encore trouvé son épilogue. Inspirés des écoles militaires coloniales, les écoles nationales à vocation régionale très peu étudiées, constituent des instruments de maîtrise de la gestion de la professionnalisation des militaires en Afrique. Maintes fois citée comme un continent de crises, l'Afrique est aujourd'hui dotée de plusieurs écoles avec pour objectif la formation en vue de la pro des officiers des armées africaines et de professionnaliser les armées africaines. La régionalisation de la défense suit-elle la géopolitique des crises politiques africaines ? Malgré les quatre décennies d'existence de ces Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR), l'Afrique a toujours besoin d'une assistance étrangère pour mener à bien ses opérations de sécurisation de ses frontières. Comment comprendre ce paradoxe ? Pouvoir se former selon la pensée militaire française ne relèverait-il pas d'une autre forme de colonisation, empêchant une affirmation des réalités africaines ? Les Etats africains ont-ils des pensées militaires propres ? Sinon, comment sortir de ce mimétisme institutionnel et la soumission aux stratégies étrangères ?

Thème 2 : Les héritiers des "pères de la nation » : entre continuité et rupture.

Considérés comme de véritables nationalistes ayant inspiré les luttes pour les indépendances, les pionniers de la diplomatie indépendantiste ont été au début de la réussi à administrer les nouveaux Etats nés des indépendances tout en s'assurant à organiser leur succession. Aujourd'hui l'héritage des pères de la nation respecte-t-il encore les engagements des premières générations des dirigeants post-colonisation ? Comment les changements se sont-ils opérés ? Peut-on parler de trahison dans les nouvelles orientations des politiques africaines ? Ou tout simplement, la collaboration entre les anciennes puissances coloniales et les Etats africains sonne-t-elle comme la suite logique d'une domination continuelle ?

Les papiers pourront s'intéresser à la gestion de la deuxième génération des dirigeants post-indépendance et aussi aux figures de cette volonté de rupture caractérisées par des hommes comme le prince Rwagasore au Burundi, Thomas Sankara au Burkina Faso etc....

Thème 3 : Langues et identités culturelles.

Les velléités de se départir des langues des pays colonisateurs sont de plus en plus présentes. L'anglais et le français ont réussi à s'imposer dans les cultures linguistiques sur le continent mais continuent malgré tout de susciter des réactions de changements, des projets de souveraineté linguistique ou tout simplement le choix d'une autre langue que celle de l'ex-colon. Le cas du Rwanda est à cet effet illustratif. L'Afrique peut-elle vraiment se désolidariser des identités culturelles étrangères pour les leurs dans un contexte de décolonisation culturelle ?

Les contributeurs pourraient bien entendu proposer un état des lieux de cette question culturelle qui ne manque pas de soulever des débats.

ATELIER 3 : Economie et société

Thème 1 : Indépendance monétaire, indépendance politique : où en est l'Afrique ?

La souveraineté d'une nation, d'une zone ou d'un espace économique ou même d'un continent entier est déterminée, parmi bien d'autres critères, par l'autonomie que ceux-ci détiennent sur les décisions qui ont trait à la monnaie qui y est utilisée. Le cas de l'Afrique est symptomatique de cette situation. Indépendant politiquement depuis 60 ans en 2020, on peut se demander si cette indépendance se manifeste également monétairement. En effet de sévères critiques sont régulièrement portées à l'encontre des systèmes monétaires des pays africains, notamment ceux de la zone UEMOA et la zone CEMAC dont les mécanismes de conversion sont garantis par un autre pays, en l'occurrence la France.

Ce thème a pour ambition de mettre en lumière d'une part les accords et les mécanismes qui sous-tendent l'existence des monnaies africaines, et d'autre part de faire le point sur la capacité des Africains à gérer leur monnaie et de la faire rayonner. En cette période où de nouvelles zones monétaires se redéfinissent avec de nouvelles monnaies en création, comment assurer la visibilité de celles-ci car comme le disait Hyman Minsky, tout un chacun peut créer de la monnaie, le problème est de la faire accepter.

Thème 2 : Les fonds des migrants et les crédits bancaires dans le financement du développement en Afrique : Substituabilité, complémentarité ou indépendance.

On a coutume de dire que le développement économique est un processus continu, perpétuellement remis en cause, car aucune voie n'est royale pour

accéder à ce développement. Ce dernier, comme le souligne très justement Sen, consiste à réduire les sources de la « privation des potentialités » qui empêchent les gens de jouir de la liberté de mener l'existence qu'ils désirent. En Afrique cela passe par la réalisation d'activités économiques et la mise en œuvre de projets dont les modes de financement sont des plus incertains tant le système bancaire traditionnel ne finance qu'une infime partie des projets qui sont soumis.

Néanmoins, malgré cette réticence des banques, plusieurs activités de développement économiques voient le jour, financées par un autre canal : les fonds des migrants africains installés dans les pays occidentaux. En effet, on sait qu'une quantité importante d'argent est transférée chaque année vers leurs pays d'origine à plusieurs fins : aide à la famille, épargne personnelle dans le pays d'origine, construction de résidence, investissement, financement d'infrastructures, réalisation de projets de développement... Mais quel est réellement le poids de ce type de financement dans le processus de développement des pays africains ? Quels types de projets cet argent finance-t-il ? Ce mode de financement a-t-il vocation à se substituer à celui des banques traditionnelles ou est-il simplement dans une logique de complémentarité ? Voici autant de questionnements que ce thème devra apporter des réponses sinon des éléments d'éclaircissement.

Thème 3 : Les économies africaines 60 ans après leur indépendance.

En 1960, une grande partie des Etats de l'Afrique subsaharienne accédaient à leur indépendance avec le transfert de la gestion de l'administration aux autorités jeunes Etats. Tout ou presque était à construire : la santé, l'éducation, les infrastructures, penser l'organisation de la nouvelle vie sans les colons. En somme, toute l'architecture de l'économie des Etats était à dessiner. Les pays, en fonction de l'histoire, la situation géographique, les ressources naturelles et de l'orientation politique ont suivi des chemins de développements différents et ont ainsi atteint des niveaux de développement distincts. Les Etats selon les langues ont imaginé des regroupements économiques selon leur zone d'appartenance géographique, des unions monétaires, des zones de libre-échange...

Ce thème se propose de faire le point des économies des pays de l'Afrique subsaharienne 60 ans après les indépendances. Nous nous posons la question de savoir comment ces économies ont évolué ? Quels ont été les obstacles auxquels elles ont été confrontées et quelles perspectives se dégagent pour le continent. La configuration mondiale des économies de plus en plus dépendantes les unes des autres donne une nouvelle architecture des politiques économiques, dont il serait intéressant d'en savoir la teneur pour les économies africaines.

ATELIER 4 : Médias et nouveaux enjeux du développement

Thème 1 : Nouvelles technologies et entrepreneuriat en Afrique : quelle (r)évolution ? (agricole, sociale...).

A l'heure de la troisième révolution industrielle guidée par les nouvelles technologies, il est important de s'interroger sur l'impact des bouleversements et changements opérés en Afrique. Ce thème invite à comprendre la manière dont les Africains s'approprient ces nouvelles technologies et comment celles-ci réinventent leur quotidien tant dans la micro que la macro société. Peut-on y voir une forme de révolution ou plutôt d'évolution dans l'adoption des technologies ? Il serait intéressant de porter vos analyses sur les rapports entre nouvelles technologies et agriculture, nouvelles technologies et entrepreneuriat et tout autre domaine qui utiliserait ces instruments pour leur développement.

Thème 2 : Médias et gouvernance en Afrique.

En tant qu'élément de puissance, les médias ont trouvé une place très stratégique dans la gouvernance des Etats. Comme dans les grandes puissances où les médias ont un rôle de régulateur et même, de désordre dans l'organisation des pensées individuelles et collectives, on peut se demander comment les médias en Afrique structurent-ils la vie sociopolitique des Etats. Gouvernance (bon ou mauvaise) et médias, font-ils bon ménage ? Le pouvoir étatique maîtrise-t-il ces canaux d'information ? Et à quelles fins ? Comment les sociétés africaines vivent-elles aujourd'hui au prisme de la multiplication de l'information et de leur gestion dans un contexte de mondialisation ? Ce thème appelle à réfléchir sur les capacités des médias à influencer ou non sur les décisions politiques en Afrique et à s'interroger sur l'avenir des médias dans des Etats en pleine évolution.

Thème 3 : L'Afrique face aux enjeux du réchauffement climatique.

En 2015, la Cop 21 avait proposé des solutions de financement en faveur des pays en voie de développement. Une enveloppe de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 avait été prévue. Malgré les nombreuses rencontres au sommet, il est aujourd'hui difficile de maîtriser la place de l'Afrique dans les grands bouleversements climatiques annoncés. Les contributions devraient border la question des acquis de la participation des Etats africains, les enjeux de leur contribution à ces rencontres internationales et surtout cerner les enjeux géopolitiques, stratégiques et économiques de leur (non)engagement dans cette lutte face au réchauffement climatique.

Thème 4 : Frontières, Etats et mondialisation.

« La liberté d'exister par nous-mêmes » s'accommode-t-elle de simples déclarations ou se pose-t-elle en termes d'actions concrètes ? Avec un PIB en nette progression en 2019 (+3 %), l'Afrique est encore loin de faire l'unanimité sur sa capacité en faire face aux grands défis de la mondialisation. Si les guerres liées aux frontières sont en nette régression, il se pose la question de la fragilité de la maîtrise de ces espaces souverains dans le développement des Etats. La mauvaise réputation des frontières africaines, a-t-elle un impact sur le développement des Etats ?

Cette tendance économique méliorative n'occulte nullement les gros enjeux liés aux frontières alors qu'il y a de plus en plus de candidats à l'immigration. Sortir du continent assure-t-il une meilleure assurance vie ? Ce thème invite à porter des analyses sur les réseaux de l'immigration, les enjeux de la porosité des frontières tant au niveau économique qu'au niveau politique. Comment les frontières aujourd'hui influencent-elles la géostratégie des Etats africains et européens ?

Il s'agit de proposer des analyses sur les relations contemporaines qui existent entre les Etats africains et la mondialisation au prisme des débats autour de la sécurisation des frontières.

CONDITIONS DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATION ET CALENDRIER :

Conditions de propositions de communication :

- Un abstract d'environ 2500 signes (400 mots).
- Les propositions devraient comporter les éléments suivants : Nom et prénom(s), institution de rattachement, atelier choisi et titre de la communication.
- Une brève bibliographie.

Vos propositions et/ou questions sont à envoyer par mail à l'adresse suivante:

- institut-africain@iaris.org.

Comité d'organisation :

- ✚ Dr. Daouda KABORE, IPS/CNRS, Université Nanterre.
- ✚ Dr. Ladji Ouattara, enseignant chercheur, Paris.
- ✚ Dr. Aimée T. Koulounda, ESM (école supérieure de management), Genève.
- ✚ Kader Ouédraogo, doctorant, Ladyss, Université Paris Nanterre.

Comité scientifique

- ✚ Pr. Bertrand Badie, Sciences Po, Paris.
- ✚ Pr. Michel Louis Martin, Université des Antilles et de la Guyane et Institut d'études politiques de Toulouse.
- ✚ Romain Bertrand, Directeur de recherche CERI, Sciences-Po, Paris.
- ✚ Pr. Christian Bouquet, Université Bordeaux Montaigne, LAM (Sciences Po Bordeaux).
- ✚ Dr. Daouda Kabore, chercheur, IPS/CNRS, Université Nanterre.
- ✚ Dr. Jonas Koudissa, Congo Brazzaville.
- ✚ Dr. Ladji Ouattara, enseignant chercheur, Paris.
- ✚ Dr. Aimée T. Koulounda, chercheuse, ESM (école supérieure de management), Genève.
- ✚ Kader Ouédraogo, doctorant, Ladyss, Université Paris Nanterre.

Calendrier :

- ❖ Date limite d'envoi des propositions : **23 août 2020 à minuit.**
- ❖ Date de notification des propositions retenues : **14 septembre 2020.**
- ❖ Date d'envoi des communications définitives: **19 octobre 2020.**
- ❖ Date de publication du programme : **30 octobre 2020.**
- ❖ Lieu : **Paris** (de plus amples informations seront communiquées ultérieurement).
- ❖ Date prévisionnelle du colloque: **Fin novembre 2020.**

NB : Les actes du colloque feront l'objet d'une publication.

ATTENTION : La date de l'évènement est susceptible de changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la Covid-19.